



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 12 février 2021
affiché ou publié le vendredi 12 février 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210211-lmc1H24799H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H24799H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 février 2021

n° 025-21 C

Objet : *RD - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et attribution d'une subvention pour 2020/2024*

- date de convocation le 05 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi onze février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Catherine Mainier
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Jean-Maurice Venturini

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Christèle Blambert à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Isabelle Dunod à Claudine Bonilla - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Chantal Giorda à Grégory Basin - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 février 2021

délibération n° 025-21 C

objet **RD - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et attribution d'une subvention pour 2020/2024**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que Grand Chambéry est partenaire de l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2008 pour la réalisation de missions d'intérêt général sur la problématique de la gestion des déchets.

Les collectivités ont la possibilité de recourir au conventionnement pluriannuel d'objectifs (CPO), également dénommé «mandatement», dispositif pluriannuel de subventionnement aux associations qui constitue, dans une logique partenariale, le mode le plus efficace et le plus pérenne de financement entre associations et collectivités. La durée maximale est de quatre années et le besoin de financement doit répondre à une ou plusieurs actions en lien avec les politiques publiques que la Communauté l'agglomération entend mener.

C'est dans ce cadre que l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes, dont une antenne est située à Chambéry, œuvre. L'objet de l'association d'animer et de développer des programmes de service civique pour les jeunes, en menant en équipe des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.

L'association Unis-Cité sollicite une subvention de fonctionnement 8 000 € par an afin de réaliser ces projets sur la période 2020/2024. Il est proposé de faire intervenir une équipe de quatre jeunes volontaires, présents deux jours par semaine pendant huit mois (de novembre à juin).

Les projets consistent en la réalisation d'actions de sensibilisation sur la prévention/réduction des déchets en lien avec les objectifs de la politique publique communautaire déchets.

La collectivité conserve la possibilité de choisir les actions de l'association qu'elle souhaite soutenir en fonction de son projet politique par une concertation en amont et un suivi régulier au cours de l'exécution (possibilité d'avenant en cours d'exécution).

Une convention sera signée entre les deux entités détaillant ainsi les engagements de chacun.

Enfin, le versement de la subvention étant directement lié au vote annuel du budget, il peut être mis un terme à la convention si le budget n'était pas alloué ou encore suspendu dans l'éventualité où l'association ne respecterait plus ses obligations contractuelles.

Compte tenu de ces éléments, au vu de la demande de subvention et de la nature du projet qui présente un réel intérêt pour la collectivité, il est proposé de recourir à un conventionnement pluriannuel d'objectifs avec l'association Unis-Cité.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu la circulaire n° NOR PRMX1001610C du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés du 27 janvier 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le projet de conventionnement pluriannuel d'objectifs 2020/2024 avec l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes, conformément à la convention ci-annexée,

Article 2 : accorde à l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes une subvention annuelle de 8 000 € révisable en fonction du rapport annuel présenté par l'association et sous réserve du vote annuel du budget de Grand Chambéry et des crédits alloués,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférents.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 025-21 C

Objet de l'acte : RD - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et attribution d'une subvention pour 2020/2024

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 11 février 2021

Annexe(s) : convention unis cité

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210211-lmc1H24799H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24799H1

Date de transmission en Préfecture : 12 février 2021

Date de réception en Préfecture : 12 février 2021

Période d'affichage : du au